

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON**

AVIS PUBLIC

Consultation sur le projet de règlement numéro 2024-17 concernant la citation à titre de bien patrimonial du 6, rang de la Montagne (Église St-Étienne-de-Bolton)

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, la mairesse Michèle Turcotte a donné avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption du Règlement numéro 2024-17 concernant la citation à titre de bien patrimonial de l'immeuble situé au 6, rang de la Montagne, à Saint-Étienne-de-Bolton conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).
2. Qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) aura lieu le vendredi, 18 octobre 2024 à 13 h 30 à la salle du conseil au 9, rang de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton sur le projet de règlement. Au cours de cette réunion, le président (ou une autre personne désignée par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 9, rang de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

DONNÉ À SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON, ce 11 septembre 2024



Cristina Chiurtu
Directrice générale, greffière-trésorière